
12. ICOMOS – Resolutions of the International Symposium on the Conservation of Smaller Historic Towns

Rothenburg Ob der Tauber – 29 – 30 May 1975

1. The general principles set forth in the Bruges Resolutions 1975 can be applied more or less universally to the conservation of smaller historic towns; the implementation of these resolutions must however take into account the specific social, economic and political problems of the different regions of the world.

Smaller historic towns can be classified into different types which are characterized by problems in common and by specific features which vary, among other things according to their size, cultural context and economic function. Measures adopted to revitalise and rehabilitate such towns must respect the rights, customs and aspirations of their inhabitants and must be responsive to communal aims and objectives. Consequently, as regards both strategy and tactics, each case must be judged on its own merits.

2. Often, in industrialised countries, the smaller historic town was formerly an important centre which was bypassed by the wave of 19th century industrialisation and urban growth. As a rule, such towns' economic rôle is as the centre of an agricultural area which gives them characteristics which distinguish them from larger cities:

the smaller town has not yet ex-

panded beyond its historic core— which is still visually dominant— and has sometimes kept its walls; the town's historic core still marks the centre of social life and business and contains a large proportion of residences;

the surrounding landscape is still very largely unspoilt and is an integral part of the image of the town;

in many cases there is still a balanced and diversified community structure in terms of population and employment: very few smaller historic towns are economic monostructures depending on mass-production processes.

3. Such smaller towns are subject to specific dangers of various sorts: they may suffer from a lack of economic activity leading to the emigration of their populations to larger centres and the resultant abandonment and decay.

even when the population is numerically stable, there may still be a tendency, due to traffic and other inconveniences, for the inhabitants, to move to modern quarters on the fringes of the town, leading to dereliction of the historic town centre.

on the other hand, too much economic activity may cause disruption

of the old structure and the insertion of new elements which upset the harmony of the urban environment.

measures to adapt the town to modern activities and uses may have similar effects. For example, tourism, which can be a legitimate means to economic revitalization, can also have a negative impact on the appearance and structure of the town.

the increasing unit size of the social infrastructure such as schools and hospitals tends to destroy the scale of the town and to reduce the level of its services.

4. In the countries of the developing world, the rapid expansion of population and the accelerating influx of people to the towns threaten to destroy the existing settlement structure. The national and cultural identity of these countries will be irretrievably impoverished if the surviving links with their past are allowed to atrophy. None of these links is of greater importance than the indigenous architectural environment which has evolved over centuries in response to local physical and climatic conditions, in terms of settlement structure, house form, building technique and the use of local materials.

Governments should be made aware of the need both to intensify their efforts to maintain the positive qualities of the indigenous urban and rural environment and to provide planning authorities with the responsibility and the authority for protecting their historic towns against the pressures of excessive expansion and industrialisation.

5. To counteract the dangers

threatening smaller historic towns, strategies and measures on various levels are necessary:

- i. Regional policy must take into account the specific needs of smaller historic towns and must ensure their conservation by assigning them a role in keeping with their special structure; above all, the economic function of smaller towns should be selected so as to imply neither disruption nor dereliction of the historic substance and structure;
- ii. In order to accomplish this, there must be coordination at the planning stage of all public authority policies which affect the town including, for example, industrial location, transportation networks and other regional facilities.
- iii. On the local level, too, planning must recognize the need to retain and to enhance the specific values of the town, and should aim:
 - a. to observe the existing scale of the town in all new developments, to respect its character, its dominant buildings and its relation to the landscape,
 - b. to retain the specific visual qualities of urban spaces, streets and squares not only in isolated "tradition islands" but throughout the town's fabric, so as to provide, at the very least, a continuous network linking the main points of interest;
 - c. to avoid the destruction of historic elements which, at first sight, might seem to be of minor importance but whose cumulative loss would be irretrievable;
 - d. to search for appropriate new

uses for empty buildings which would otherwise be threatened with decay.

- iv. Methods for surveying, assessing and protecting the character of smaller historic towns must be developed, as a premises to their conservation. Technical, legal and financial problems should be taken fully into account. The exchange of experiences is an important aid. The UNESCO-ICOMOS Documentation Centre might undertake the collection of relevant information to put at the disposal of all.
- v. It is, finally, essential to stimulate a sense of pride in their historic environment and a sense of responsibility for its maintenance among the inhabitants of smaller towns and among their political representatives, as a basic condition for the long-term success of conservation policy.

6. In many places, the preservation of smaller towns has largely been the result of local initiative and such worthwhile activities must be encouraged and supported. The problems of urban conservation are, however, growing too complex for private action and purely local initiative. The future must see stronger and more comprehensive national and regional legislation to encourage the conservation of smaller historic towns, and to protect them from the threat of property speculation.

Rothenburg Tanber 29-30 May,
1975.

Résolutions du Colloque international sur la conservation des petites villes historiques

Rothenburg ob der Tauber, 29-30 mai 1975

1. Les principes généraux énoncés dans les résolutions de Bruges s'appliquent d'une façon plus ou moins universelle à la sauvegarde des petites villes historiques. Néanmoins, leur mise en œuvre doit tenir compte des problèmes spécifiques et des conditions régionales, en particulier des situations socio-économiques et politiques existant dans les différentes régions du monde.

Il est évident qu'il existe plusieurs types de petites villes, chaque groupe étant caractérisé par des problèmes communs et par des situations spécifiques, entre autres, selon la dimension des villes, leur contexte culturel et leurs fonctions économiques. Toutes mesures adoptées pour réanimer et réhabiliter les petites villes anciennes doivent respecter les droits, les coutumes et aspirations de leur population et refléter les buts et les intentions de la communauté urbaine. C'est pourquoi les solutions et leur mise en œuvre doivent être adaptées à chaque cas particulier.

2. Dans les régions industrialisées du monde, les petites villes historiques sont souvent d'anciens centres qui furent importants autrefois, mais qui ont été laissés à l'écart de la vague d'industrialisation et de croissance ur-

baine du 19^{ème} siècle. Au plan économique, ce sont en général des centres de zones agricoles. Cette fonction leur a octroyé certaines caractéristiques qui contrastent avec celles des grandes villes:

- elles ne sont pas encore étendues au-delà de leurs noyaux historiques et ceux-ci sont restés l'élément dominant dans la perception visuelle de la ville, qui, parfois, conserve encore ses remparts;

- elles constituent toujours le centre d'activités sociales et économiques, tout en comprenant un nombre important de logements;

- le paysage qui les environne est resté, en grande partie, intact et constitue un élément indissociable de l'image de la ville;

- souvent elles ont conservé une population de structure diversifiée et équilibrée et il en est de même des emplois; rares sont en effet les petites villes présentant des monostructures économiques occasionnées par la présence de grands organismes de production de masse.

3. Ces petites villes sont menacées par des dangers spécifiques, de différentes natures:

- elles peuvent souffrir d'un manque

d'impulsion économique, qui cause l'émigration de la population vers des centres plus importants: ceci conduit à leur dépeuplement et par voie de conséquence à leur dégradation,

- si l'importance de la population reste stable, les habitants, en raison des nuisances de la circulation, et/ou du manque de confort et de commodités, peuvent se déplacer vers les quartiers modernes à la périphérie du centre ancien, entraînant l'abandon des quartiers anciens,

- par ailleurs, l'excès d'impulsion économique peut causer des ruptures dans la structure ancienne et l'insertion d'éléments nouveaux discordants pour l'harmonie du cadre urbain,

- des mesures visant à adapter la ville aux progrès modernes peuvent avoir des effets similaires. Le tourisme, qui peut constituer un facteur valable de réanimation économique, peut aussi occasionner des conséquences négatives sur l'aspect et la structure de la ville,

- les dimensions toujours plus importantes des équipements sociaux, tels que les écoles et les hôpitaux, risquent de détériorer l'harmonie traditionnelle des cadres urbains et de perturber l'équilibre de leur fonctionnement.

4. Dans les pays en voie de développement, la croissance rapide de la population et l'afflux massif d'habitants dans les villes menacent de détruire la structure des établissements existants. L'identité nationale et culturelle de ces pays sera irrémédiablement appauvrie si s'atrophient les liens qui les rattachent à leur passé. Aucun de ces liens n'est plus important que l'environnement architectural autochto-

ne, qui s'est élaboré au cours des siècles pour répondre avec les matériaux locaux, aux conditions physiques et climatiques, et qui se traduit dans la structure des établissements, la forme des maisons et les techniques de construction.

Les gouvernements de ces pays devraient être informés de la nécessité d'intensifier leurs efforts pour conserver les qualités positives du cadre de vie autochtone, urbain et rural, et de confier à l'administration chargée de l'aménagement du territoire les responsabilités et les pouvoirs indispensables pour protéger leurs villes historiques contre les pressions d'une expansion et d'une industrialisation excessives.

5. Pour faire face aux dangers qui menacent les petites villes historiques, il est nécessaire de définir une stratégie et des mesures, à différents niveaux:

- la politique d'aménagement doit tenir compte des besoins spécifiques des petites villes anciennes et assurer leur sauvegarde en leur assignant un rôle qui respecte leur structure particulière; leur fonction économique notamment doit être choisie de façon à ne pas entraîner une rupture ou un abandon de leur nature et de leur configuration historique,

- ceci implique la coordination au niveau des études de tous les projets élaborés par les autorités publiques, dont les décisions exercent une influence sur la ville: implantations industrielles, réseau de transports, équipements régionaux, etc,

- au niveau local, les choix urbanistiques doivent aussi être faits avec grand soin, de manière à conserver et à mettre en valeur les caractères spéci-

fiques de la ville. Il faut notamment:

a. que tous les aménagements nouveaux tiennent compte de l'échelle de la ville, respectent ses caractères, sa structure et son insertion dans le paysage,

b. que les qualités visuelles spécifiques des espaces urbains, des rues et des places soient maintenues non seulement dans quelques "îlots traditionnels" isolés, mais dans toutes les parties caractéristiques de la ville et en tous cas dans le réseau continu intégrant les principaux éléments significatifs de la ville,

c. que soit évitée toute destruction de bâtiment ancien, qui à première vue pourrait sembler de peu d'importance, mais dont la multiplication conduirait à une dégradation irréversible du tissu historique de la petite ville,

d. que l'on cherche, en cas de besoin, aux bâtiments sans usage, menacés de délabrement, des affectations nouvelles adaptées à leur manière d'être,

- il convient par ailleurs, de développer les méthodes pour répertorier, évaluer et protéger les qualités des petites villes historiques et étudier les bases de leur sauvegarde. Les plans scientifique, technique, juridique, financier, etc. doivent être pris en pleine considération. L'échange d'expériences est un facteur promotionnel important: le Centre International de Documentation UNESCO/ICOMOS pourrait assurer une collecte efficace des informations afin de les mettre à la disposition de tous,

- il est enfin d'une importance primordiale de développer au sein de la population et chez leurs représentants politiques la fierté de leur environne-

ment historique et le sens de leurs responsabilités dans le domaine de la conservation de leur patrimoine. Cette volonté est une condition fondamentale requise pour assurer, à long terme, le succès de la politique de sauvegarde.

6. Dans de nombreux pays, l'initiative de la préservation des petites villes est le résultat d'initiatives locales. Il est essentiel de soutenir et d'encourager ces actions généreuses. Toutefois, les problèmes de conservation deviennent trop complexes pour la seule initiative privée et pour l'administration locale. Il est donc souhaitable que l'on dispose à l'avenir d'une législation régionale ou nationale permettant de mieux promouvoir la sauvegarde des petites villes historiques, et en particulier, de juguler la spéculation foncière.